

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026/2027 – ESCOVILLE

Vous êtes parent d'un enfant scolarisé cette année en Grande section à l'école maternelle Jules Verne d'Escoville, qui va entrer au Cours Préparatoire dans la même école en septembre prochain :

Vous n'avez aucune démarche à effectuer, votre enfant poursuit sa scolarité dans la même école.

Vous êtes parent d'un enfant né en 2024 :

Son inscription en « très petite section » est soumise à l'appréciation de la Directrice de l'établissement scolaire, sous réserve des places disponibles, aux mêmes conditions administratives que ci-dessous. **Aucune inscription en cours d'année scolaire ne sera acceptée.**

Contactez l'école primaire Jules Verne d'Escoville, au 02 31 78 80 64.

Vous êtes parent d'un enfant né en 2023 et souhaitez l'inscrire à l'école Jules Verne d'Escoville :

À ce titre, vous êtes invité dès à présent à procéder à son inscription scolaire en petite section de maternelle. Présentez-vous en Mairie d'Escoville (tel. 02 31 78 89 45 / heures d'ouverture sur <https://www.escoville.fr/fr/rb/1187006/tout-savoir-sur-la-mairie>), muni de l'ensemble des documents originaux suivants :

- Fiche de renseignements (téléchargeable sur <https://www.normandiecabourgpaysdauge.fr/scolarite/> dans la rubrique « inscriptions scolaires »)
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Carnet de vaccination attestant que l'enfant a reçu la vaccination obligatoire
- Pour les enfants domiciliés hors secteur scolaire, une demande de **dérogation scolaire** est obligatoire, même si des frères et sœurs sont déjà scolarisés dans nos écoles. Aucune inscription scolaire ne pourra être prise en compte sans celle-ci. L'imprimé est disponible auprès du service scolaire, au 02 31 28 26 85 ou par mail à scolaire@ncpa.fr.

Dans un second temps, vous serez contacté par la directrice de l'école, qui vous proposera un rendez-vous et finalisera l'inscription scolaire.

Lors de ce rendez-vous, munissez-vous des documents originaux suivants :

- Livret de famille
- Carnet de vaccination attestant que l'enfant a reçu la vaccination obligatoire
- Certificat d'inscription scolaire délivré par la Mairie d'Escoville

Vous déménagez en cours d'année scolaire et souhaitez inscrire votre enfant à l'école d'Escoville :

L'inscription scolaire de votre enfant peut se faire à tout moment (le plus tôt possible en cas de déménagement dans le courant de l'été) pendant l'année scolaire en cours, sous réserve de produire l'ensemble des documents originaux suivants :

- Fiche de renseignements (téléchargeable dans la rubrique « inscriptions scolaires »)
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Carnet de vaccination attestant que l'enfant a reçu la vaccination obligatoire
- Certificat de radiation (à demander au directeur de l'établissement scolaire d'origine de votre enfant)
- Pour les enfants domiciliés hors secteur scolaire, une demande de **dérogation scolaire** est obligatoire. L'imprimé de demande de dérogation est disponible auprès du service scolaire, au 02 31 28 26 85 ou par mail à scolaire@ncpa.fr.

L'inscription scolaire est effectuée dans un premier temps par Émilie TOUFFET, en Mairie, rue de Cagny à Escoville tel. 02 31 78 89 45.

Dans un second temps, vous serez contactés par la directrice de l'établissement scolaire, qui vous proposera un rendez-vous et finalisera l'inscription scolaire.

Lors de ce rendez-vous, munissez-vous des documents originaux suivants :

- Livret de famille
- Carnet de vaccination attestant que l'enfant a reçu la vaccination obligatoire
- Certificat d'inscription scolaire délivrée par la Mairie d'Escoville